

VERS UN NOUVEAU PACTE AVEC LA SOCIÉTÉ

Intervention FranceAgriMer CVL



Introduction

- 2017 – 2019 : EGALIM (plan biodiversité, restauration collective)
- Projet stratégique AGPB validée en AG au Congrès de Compiègne (2019)
- De nombreux défis à relever (répondre aux attentes sociétales, compétitivité, PAC 2020)
- Comprendre, convaincre et rendre compte
- La certification environnementale comme socle de base pour une réflexion globale de l'exploitation
- Test terrain pour identifier les leviers et les freins du référentiel HVE

Stratégie AGPB

Certification environnementale

Nos ambitions

1. **RESTER COMPÉTITIFS** et assumer une transition « agroécologique »
2. **ARRETER LA SPIRALE DES CONTRAINTES** sur les moyens de production, et répondre aux attentes de la société (citoyen, consommateur, client) en gardant de la valeur ajoutée
3. **RÉPONDRE AUX ATTENTES SOCIÉTALES** et le **PROUVER**
4. **GERER LES RISQUES** face aux aléas sanitaires, climatiques et économiques
5. **REDONNER DU SENS ET DE LA FIERTÉ** au métier de céréalier



RESTER COMPÉTITIFS et assumer notre transition « agroécologique »



Axe 1

- Accompagner toutes les créations de valeurs, du territoire local à l'international en satisfaisant les attentes clients, consommateurs, citoyens

Axe 2

- Innover pour développer la filière céréalière en transition

Axe 3

- Développer les solidarités entre les acteurs : améliorer la compétitivité de la filière et assurer un revenu aux producteurs

Déclinaison régionale

RÉPONDRE AUX ATTENTES SOCIÉTALES et le PROUVER !



Construire un cahier des charges cohérent adapté aux spécificités des céréaliers

Répondre aux attentes de la société

Un pré-requis : répondre aux attentes clients => plan protéine blé tendre, qualités

Pourquoi la certification environnementale ?

Orientations stratégiques

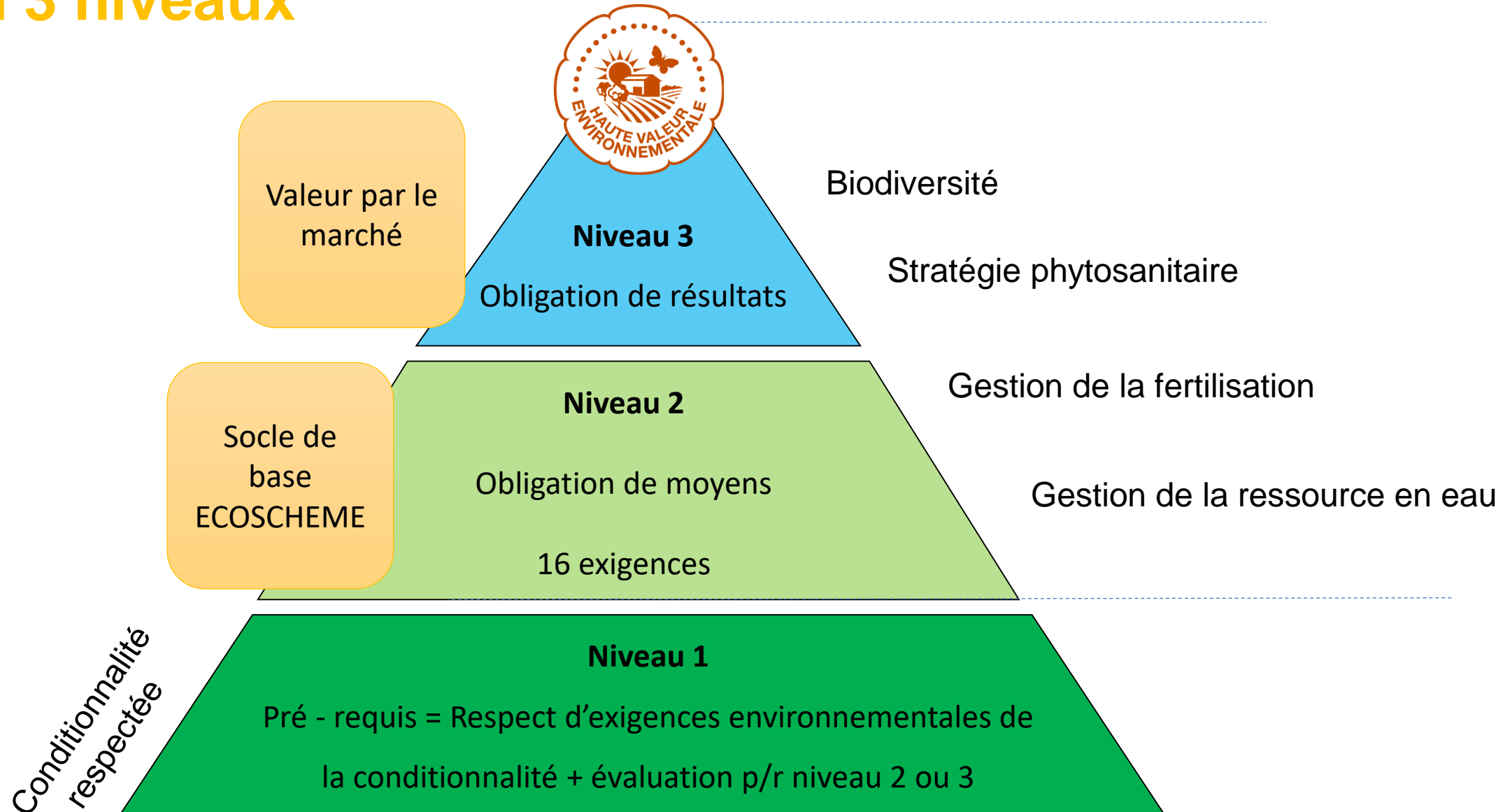
La démarche de certification environnementale

- La seule certification environnementale française publique à caractère officiel (à côté de l'agriculture bio)
- Une gouvernance de la CNCE plurielle (ONG,(FNE,LPO), consommateurs, Etat...)
- Une approche globale de l'exploitation = logique transversale (opportunités / défis)
- Une mise en œuvre individuelle ou collective
- Une certification à 3 niveaux :
 - ❖ Niveau 1 : autodiagnostic environnemental (conditionnalité)
 - ❖ Niveau 2 : obligations de moyens
 - ❖ Niveau 3 : obligations de résultats
- Seul le niveau 3 autorise le label HVE

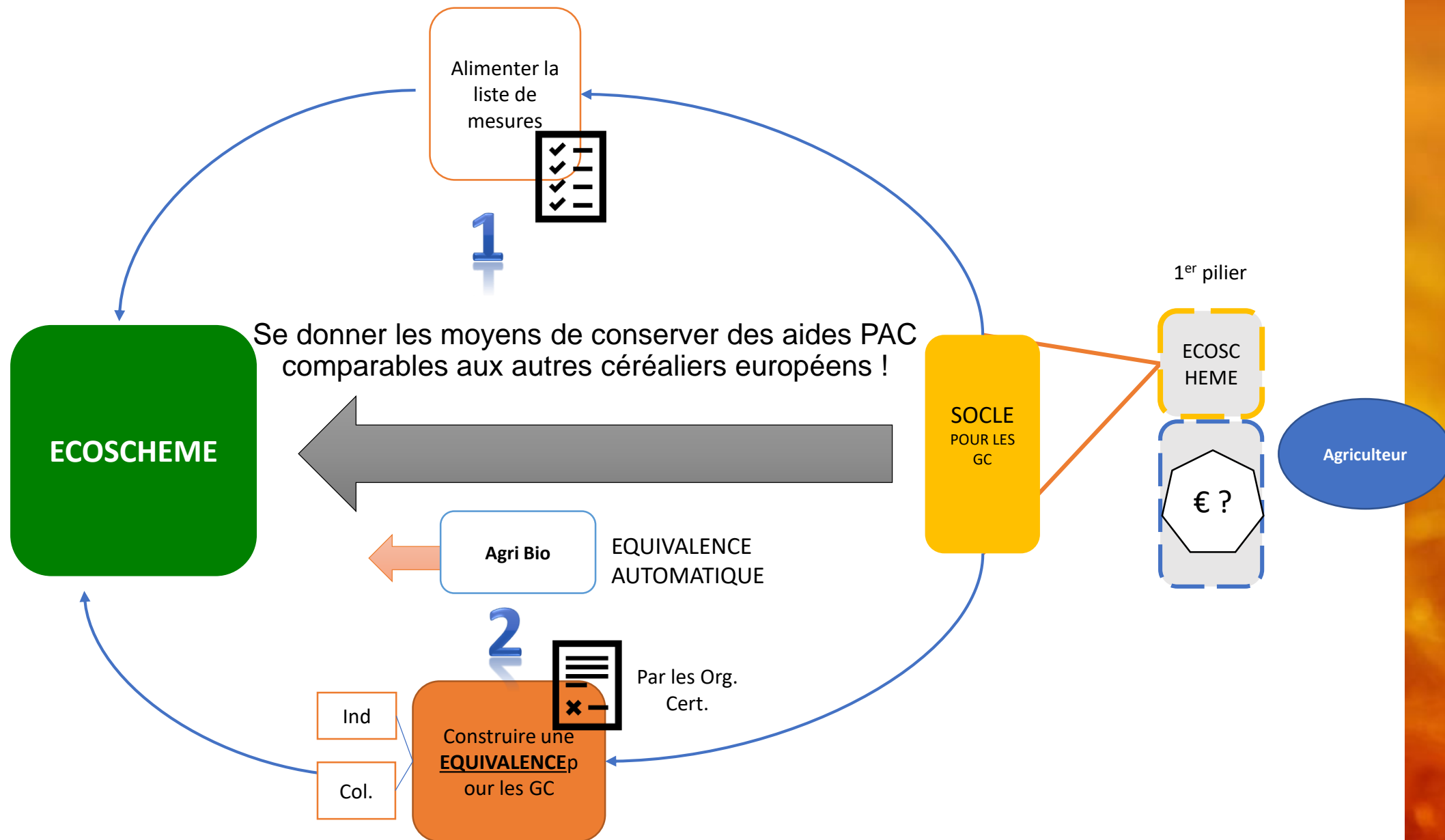
Mise en place d'un GT



Une démarche progressive en 3 niveaux



Comment aller chercher l'Ecoscheme pour les grandes cultures



Certification environnementale : quelles opportunités?

Opportunités de valeur ajoutée

VALORISATION PAR LA
BIOÉCONOMIE

SERVICES
ENVIRONNEMENTAUX

VALORISATION
MARCHÉ EXPORT

VALORISATION
MARCHÉ INTÉRIEUR

2

ACCEDER AUX PRIMES DU MARCHÉ

Etablir un socle commun laissant
l'espace nécessaire pour faciliter au-
delà, les démarches de
segmentation des opérateurs



SOCLE DE BASE POUR LES GRANDES CULTURES

CERTIFIÉ

Certification
environnementale



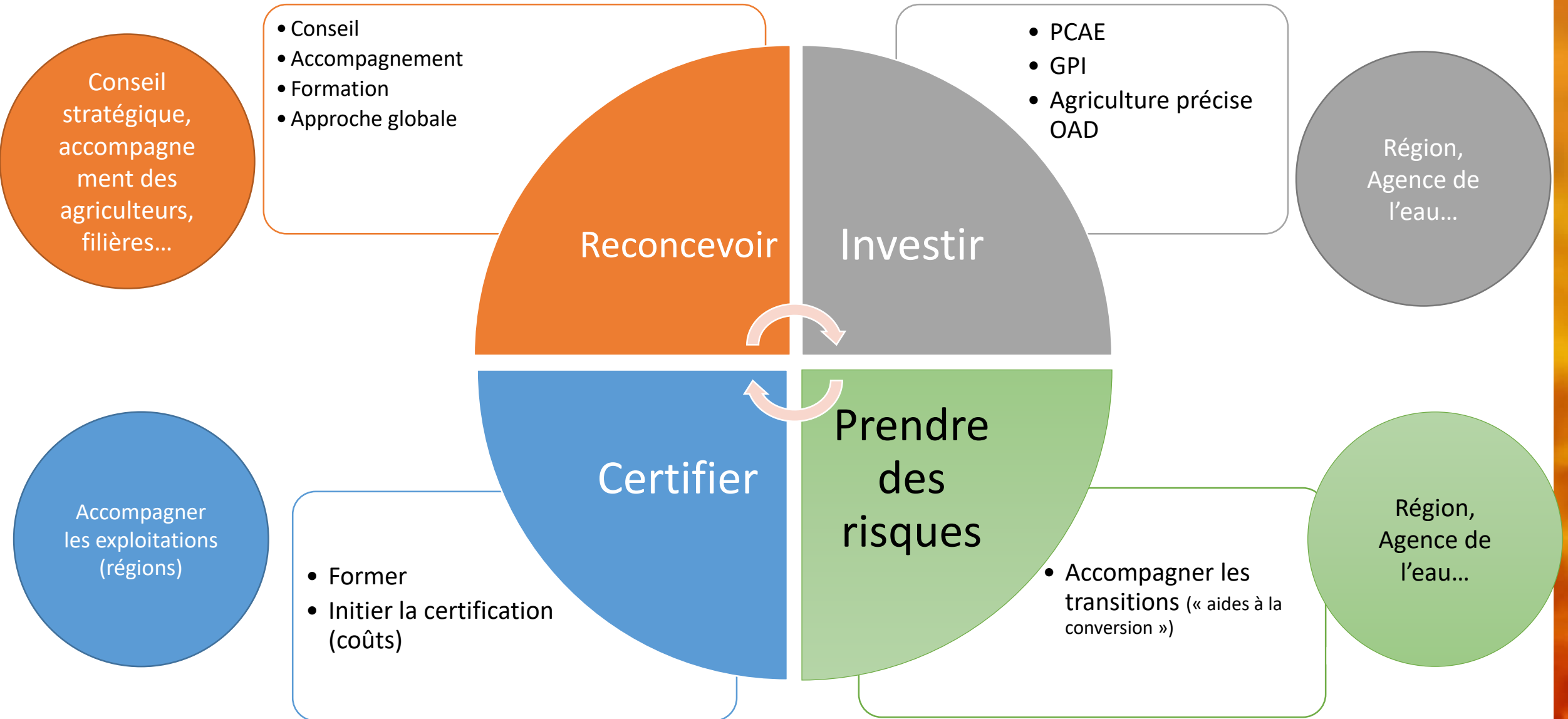
1

CONSERVER UN NIVEAU DE PRIME PAC

Trouver le socle suffisant pour l'accès à
ECOSCHÉME

VERS UN NOUVEAU PACTE AVEC LA SOCIÉTÉ

Revendiquer une politique d'accompagnement à la transition agroécologique



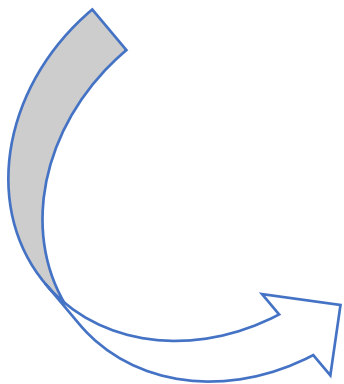
Les travaux de l'AGPB au niveau national sur la certification environnementale

4

Réunions depuis Mars 2019

+ d'autres réunions en plusieurs en plus petit comité (AS GC, OS, ITC ...)

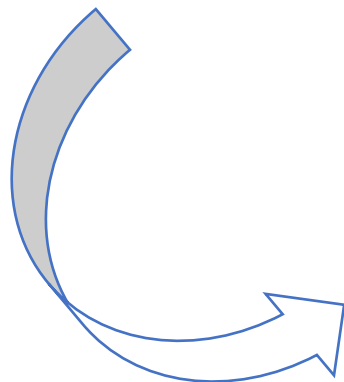
Groupe de travail



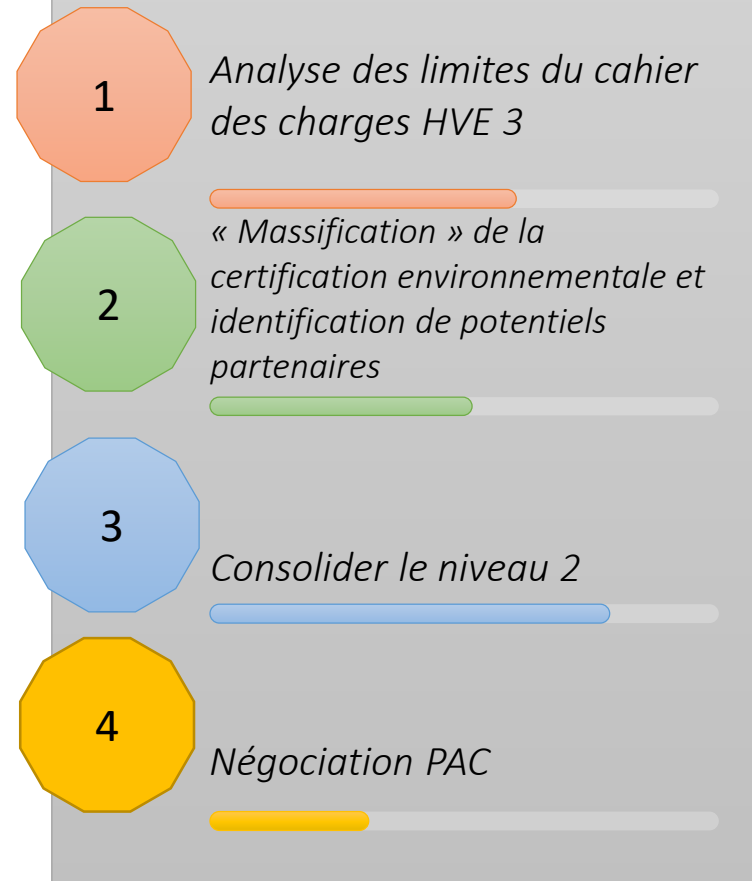
25

Participants qui regroupent experts / OS / filières...

De nouveaux entrants (UNILET, FNA...)



Une réflexion qui continue



Des projets qui doivent se concrétiser :

- Autodiagnostic
- Mise en place d'un groupe de travail opérationnel (retour d'expérience des différents réseaux – coopératives, négoces, chambres)
- Guide opérationnel et technique sur la certification environnementale

Premiers résultats / retours d'expériences

NIVEAU 2

Synthèse (Nancy 30 ; Dijon 24 ; Loiret 15)

- Autodiagnostic sous forme papier + questions à améliorer ;
- Les éléments limitants : zone vulnérable ; stockage d'effluents d'élevage (80%) ; plan de fumure et plan prévisionnel (25%) ; documents justificatifs (35%)
- Disponibilité des outils d'enregistrement et maîtrise des outils (consolider les données)
- Interopérabilité des outils
- Protection des données

- ➔ Formations et accompagnements
- ➔ Disponibilité et maîtrise des outils et des données
- ➔ Questionnement sur certaines exigences

NIVEAU 3

BIODIVERSITE

- Comptabiliser l'ensemble des espèces dont les CIPAN
- Incohérence du focus ruches (favoriser les pratiques en faveur de la protection de la biodiversité)

PHYTO

- Référence IFT
- Exclusion de cultures économe en IFT (maïs, tournesol...)
- Exclusion du biocontrôle
- Référence MAE à revoir
- Liste du matériel éligible à revoir

FERTI

- l'utilisation BGA et bilan CORPEN à harmoniser
- Liste OAD à revoir

- ➔ IFT
- ➔ Items à revoir

Une dynamique de la certification environnementale confirmée



Intervention à la FNSEA (Commission environnement et viticole)



Plusieurs échanges avec La Coopération Agricole et la FNA



Rencontre APCA



Commission Nationale de Certification Environnementale (CNCE)

- Saisir les opportunités issues de la loi EGALIM
- Ne pas casser les actions de segmentation de création de valeur (HVE = toutes les cultures)
- Anticiper la RGPD
- Convaincre et rendre compte

Plusieurs intervention dans d'autres organisations (UNPT, UNILET, CENALDI, FNPL, FAM...) et accompagnement dans l'élaboration de cahiers des charges (reconnaissance niveau 2)

Un projet stratégique sur le long terme



Faire reconnaître le savoir-faire des producteurs



Permettre aux grandes cultures l'accès à la certification environnementale, source d'allègement des contraintes et contrôles



Rendre cohérent les moyens d'accompagnement



Préparer dès maintenant les conditions d'accès aux soutiens de la PAC... 2023 pour les grandes cultures



Faire savoir et communiquer => Actions de communication et sensibilisation des acteurs de la filière